

Piscator

E A U | P Ê C H E | E N V I R O N N E M E N T

Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique | www.pecheaveyron.fr

« Là où le péril croît, croît aussi ce qui sauve » F. Hölderlin

LES IMPASSES DE LA RÉGLEMENTATION PÊCHE

Dans plusieurs départements, la réglementation est présentée encore aujourd'hui, comme une solution susceptible de répondre aux attentes de certains pêcheurs. En Aveyron, les responsables de la fédération préfèrent simplifier, voire supprimer des textes qu'ils jugent contraignants et injustifiés.

Est-ce que de nouvelles mesures réglementaires, et d'une manière plus générale la réglementation de la pêche en France, sont les bons leviers pour gérer les populations piscicoles, et accessoirement satisfaire les pêcheurs ? C'est en effet cette question de fond qui divise actuellement certaines fédérations de pêche, groupes de pêcheurs et autres influenceurs. Une minorité de personnes en réalité, mais qui ont suffisamment fait de bruit pour remettre sur le devant de la scène, et au cœur des débats parfois vifs, les tailles légales de capture, les quotas, ou encore les hameçons sans ardillons (lire l'interview page 2).

RESSOURCES EN PÉRIL

À vrai dire rien de nouveau à l'horizon, car dès le bas Moyen Âge, bien avant que l'industrie et l'agriculture productiviste ne bouleversent structurellement les milieux aquatiques, des textes visent à préserver les ressources piscicoles. La Couronne combat les engins de pêche meurtriers (1326), puis interdit la pêche pendant le frai (1328). Plus tard, sous l'impulsion de Colbert, l'ordonnance de 1669, fixera entre autres, les premières tailles légales de capture (1). Protéger le cheptel

piscicole, pour éviter de voir disparaître la ressource, voilà quelle est l'origine de l'arsenal réglementaire qui a sévi jusqu'à aujourd'hui. Cette crainte est encore accentuée lorsque la gestion de la pêche est confiée, toujours à la même époque, à l'administration des Eaux et Forêts. L'état critique des forêts françaises, surexploitées, amène cette administration à porter là encore, un regard catastrophiste (mais cette fois injustifiée) sur la ressource piscicole. Ainsi, c'est cette vision agricole, qui donnera naissance à l'idée qu'en semant des œufs dans la rivière, des truites « pousseront ». Si l'absence d'outils scientifiques et la pêche en tant qu'activité vivrière, pouvaient certainement excuser de tels choix, il est très révélateur que jusqu'à des périodes récentes, et parfois aujourd'hui, encore, le « pillage des rivières » ou la disparition des poissons, soient avancés pour durcir la réglementation.

PUNIR LE PÊCHEUR

En l'absence d'esprit critique et d'attitude scientifique, on assiste à une fuite en avant. C'est le cas avec l'échec du repeuplement des cours d'eau au 19^e siècle déjà (alevinages, boîtes Vibert), qui entraîne un durcissement des règles, car le pêcheur en serait le responsable. On assiste donc à l'accroissement des périodes d'interdiction de pêche, à la mise en place, aussi de réserves. Les tailles légales de capture augmentent ainsi que leur nombre (20, 23, 25 et 30 cm actuellement). On note également la restriction (1946) puis l'interdiction de la vente de truites sauvages (1961), l'interdiction de la pêche

professionnelle sur les cours d'eau de 1^{re} catégorie (1985). Or un constat s'impose, la multiplication des textes n'aura multiplié, ni le nombre de poissons, ni le nombre de pêcheurs.

CHANGER DE CAP

Si placer tous les pêcheurs dans des conditions identiques, impose bien entendu un cadre réglementaire, un changement de paradigme semble s'imposer. Face aux effets du réchauffement climatique, face aux impasses de la transition énergétique, ou encore des bouleversements structurels des milieux aquatiques rappelés plus haut, la réglementation n'a toujours pas montré qu'elle pouvait à large échelle préserver les ressources piscicoles. Un constat qui ne surprendra guère le monde scientifique français, qui depuis une trentaine d'années explique qu'il ne faut pas confondre droit et biologie. Plutôt que se diviser en imposant de nouvelles contraintes, la pêche associative doit s'unir pour représenter une force politique, capable de peser sur les dossiers de fond. ■

(1) Truite, carpe, brème : 6 pouces soit 15,24 cm ; tanche, perche, gardon : 5 pouces soit 12,7 cm.
(2) Sources : La pêche fluviale en France (L. de Boisset et R. Vibert) ; La truite - Biologie et écologie (chapitre 3) (J.-L. Baglinière, G. Maisse, 1991).

ÉDITO JEAN COUDERC

Président de la fédération
départementale



DES RÈGLES OUI, MAIS SIMPLIFIÉES !

Chères lectrices et chers lecteurs, cet été encore la pêche de loisir occupera un grand nombre d'entre vous, et sera peut-être même le moteur de vos vacances. Chaque année à la même période, la réservation d'un emplacement de camping, d'une maison ou du gîte vanté par des amis, aura été motivé par les rivières et les lacs proches du lieu de villégiature. Depuis des décennies, de nombreux vacanciers-pêcheurs continuent de rejoindre notre département. À la fois parce qu'ils y trouvent un magnifique territoire de pêche, mais aussi parce que celui-ci est resté accessible. Une notion qui m'est chère et que résume parfaitement la devise de notre fédération, « *La pêche pour tous partout* ». En effet, c'est bien l'envie et le plaisir d'aller à la pêche, que nous cultivons depuis toujours.

Outre la création des parcours de pêche aménagés qui font la fierté de nombreuses communes, je veux insister sur la réglementation pêche et ses conséquences sur la pêche de loisir. Depuis plusieurs années, certains départements ont décidé de durcir et complexifier leur réglementation, en augmentant les tailles légales de capture, en réduisant les quotas, ou encore en instaurant des fenêtres de capture appelées aussi double maille. Ces mesures sont censées redynamiser la population des truites fario (si ce sujet vous intéresse, lire l'interview page 2). En Aveyron, rien de tout cela. Au contraire, les administrateurs de la fédération s'efforcent avec un succès certain, de simplifier ou supprimer des textes inadaptés et incompréhensibles, et qui de surcroît rebutent de nombreuses personnes. Pêche autorisée toute l'année en 2^e catégorie, quelles que soient les techniques, parcours de pêche de la carpe de nuit, sont, entre autres, la marque de fabrique de notre fédération. En libéralisant la pratique de la pêche, sans pour autant oublier de l'encadrer, nous répondons au désir profond d'une société, en quête permanente d'évasion et d'espaces non saturés.

La pêche de loisir, malgré le réchauffement climatique et ses impacts sur les milieux aquatiques, offre encore aujourd'hui l'occasion de découvrir ou redécouvrir des lieux formidables où la joie de pêcher existe toujours. À nous d'agir et travailler pour tenter de les préserver. La multiplication des règles, l'entassement des textes de lois n'ont toujours pas multiplié le nombre de poissons ni le nombre de pêcheurs.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

RECONQUÉRIR LES EFFECTIFS

Après le bilan satisfaisant du premier Schéma Départemental de Développement du Loisir-Pêche (SDDL 2015-2023), axé sur l'accessibilité et la visibilité de la pêche de loisir, les administrateurs viennent de valider le deuxième Schéma (2025-2029). Construit dans la continuité du premier, une de ses priorités, sera la reconquête des effectifs de pêcheurs adultes. > lire en page 7

P2	P3	P4	P8
● Interview : Jean Couderc et Elian Zullo dénoncent les dérives de la réglementation pêche	● À l'école : le voyage d'une goutte d'eau jusqu'à l'Océan	● Fusion des AAPPMA de Rodez et de Druelle-Luc-Moyrazès	● Les rendez-vous de l'été
	● Programme des activités	● Inauguration de la ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon	● Les AAPPMA au cœur du territoire : le nettoyage des berges





Fédération ©

INTERVIEW

RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Jean Couderc et Elian Zullo réaffirment la position de la fédération aveyronnaise. Le devenir du cheptel piscicole ne dépend pas d'un durcissement de la réglementation pêche. Il faut sortir de cette croyance qui mène certains adhérents à réclamer des no-kill partout, de nouvelles diminutions de quota ou encore des restrictions dans les techniques de pêche.

2

1. TOUT D'ABORD, QUELS TEXTES RÉGISSENT LA RÉGLEMENTATION PÊCHE ET POURQUOI UNE TELLE DIVERSITÉ ENTRE CERTAINS DÉPARTEMENTS ?

Elian Zullo - En France, c'est le code de l'Environnement qui régit la réglementation de la pêche. Pour expliquer la diversité des textes selon les départements, il faut préciser que les préfets peuvent adapter certains points en fonction des spécificités locales. Ceci est possible après la concertation entre la DDT, l'OFB et les fédérations de pêche. Voilà pourquoi dans certains départements voisins, il existe, par exemple, des tailles légales de capture, ou des quotas différents.

Jean Couderc - À ce stade il est déjà nécessaire de préciser, que non seulement les articles concernant la réglementation de la pêche dans le code de l'environnement sont globalement obsolètes mais aussi que la surenchère de certains départements est vraiment incompréhensible. Depuis des décennies, voire des siècles, les gestionnaires de la pêche n'ont jamais cessé d'empiler des textes contraignants sans jamais évaluer ni leur intérêt, ni leur résultat !



Fédération ©

« PERSONNE NE NOUS FERA CROIRE QUE LES PÊCHEURS SONT À L'ORIGINE DES BAISSSES DE POPULATION DE POISSONS. »

Le Conseil d'administration de la fédération départementale de pêche

2. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA RÉGLEMENTATION ?

EZ - La réglementation est nécessaire pour encadrer l'acte de pêche. Elle bannit tout ce que l'on qualifie généralement de braconnage (pêche à la main, avec des harpons, avec des drogues). Puis elle a été adaptée pour ne pas mettre la ressource en péril. C'est là que les problèmes ont commencé. Face à une dégradation de l'environnement et plus particulièrement des milieux aquatiques, qui a fortement impacté les populations piscicoles, le législateur a mis en place des contraintes pour les pêcheurs. Et au lieu de contrôler l'efficacité des mesures prises, tout le monde, y compris les pêcheurs et de nombreux gestionnaires ont préféré intensifier la rigueur de ces mesures.



Fédération ©

JC - Ce qui est inquiétant, c'est qu'avec les nouveaux mode de communication, cette course à la surréglementation s'intensifie. On se demande ou cela va s'arrêter, fenêtre de capture, pêche sans ardillon et pourquoi pas bientôt de la pêche sans appât ou sans leurre. Personne ne me fera croire que les pêcheurs sont à l'origine des baisses de population de poissons. Et ce qui me met encore plus en colère, ce sont les gestionnaires de la pêche en France qui laissent encore cette idée se développer. Nous avons dans les fédérations, des professionnels qui travaillent au quotidien sur les causes de la diminution des populations piscicoles et elles sont nombreuses et variées.



Fédération ©

3. QUAND LES POPULATIONS DE POISSONS SONT EN RÉGRESSION, NE DEVRAIT-ON PAS MIEUX LES PROTÉGER DES PÊCHEURS ?

EZ - C'est une idée certainement très séduisante qui a bonne presse mais finalement elle est très inefficace. Pour preuve, depuis que l'on prend des mesures de protection sur la seule activité de loisir pêche, a-t-on constaté des améliorations ? Ce n'est pas comme si on était à un coup d'essai, au fil des années des restrictions ont succédé à d'autres restrictions, on a empilé des mesures sans jamais vérifier une quelconque efficacité. **JC** - Encore une fois, on essaie de palier la dégradation des milieux, par de la réglementation. C'est une aberration qui vient des structures associatives de pêche poussées par certaines catégories de pêcheurs. Plus qu'un grand toilettage, c'est une petite révolution de la réglementation qui est nécessaire. C'est un vrai changement de paradigme qu'il faut opérer en se posant les bonnes questions.

4. JE NE COMPRENDS PAS TRÈS BIEN OU VOUS VOULEZ EN VENIR.

JC - C'est assez simple, est-ce que les représentants des pêcheurs souhaitent que leurs adhérents capturent du poisson ou pas ? Comment en est-on arrivé à interdire des techniques de pêche sur le simple motif qu'elles sont efficaces ? **EZ** - L'attitude des pêcheurs a beaucoup évolué au cours des 30 dernières années. On est passé du prélèvement systématique et sans limite à un prélèvement encadré par la réglementation ou volontairement très limité. À partir du moment où le prélèvement est devenu raisonnable, on aurait dû simplifier les autres aspects de la réglementation de la pêche.

5. QUELS POURRAIENT ÊTRE LES NOUVEAUX PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE DE DEMAIN SELON VOUS ?

EZ - Je vais commencer par une interdiction, pour réconforter les pêcheurs qui auraient été surpris par mes propos précédents, interdire tous les types de pêche qui ne visent pas à capturer un poisson par la bouche, avec une canne à pêche et avec un pêcheur présent au bord de l'eau. Ensuite, je pense que les quotas journaliers devraient nous permettre de nous affranchir de beaucoup de mesures inutiles.

JC - On ne remet pas pour autant en question l'existence du classement des cours d'eau en deux catégories avec une période de fermeture pour la première catégorie ou la protection de certaines espèces pendant leur reproduction comme le sandre qui est capable d'attaquer un bout de bois pour défendre son nid.

5. QUELLES SERAIENT LES MESURES PHARES QUE VOUS AIMERIEZ ADOPTER ?

EZ - Sans hésiter, la suppression de la taille légale de prélèvement car c'est une mesure centrale dans la réglementation, qui alimente les débats depuis toujours. Or, elle repose sur une idée qui n'est pas conforme avec la réalité biologique et écologique des populations de poissons. En effet le nombre d'individu atteignant l'âge adulte dépend de l'habitat et de la nourriture disponible et non simplement de la capacité de reproduction. **JC** - Pour ma part, je souhaiterais que l'on arrive enfin à autoriser la pêche de nuit en deuxième catégorie au moins pour les fédérations qui le souhaitent comme cela avait été le cas pour la pêche à la carpe. Elle existe déjà dans d'autres pays, elle permettrait d'amener une nouvelle dynamique et d'attirer de nouveaux pêcheurs vers notre loisir. De plus, avec le changement climatique, les pêcheurs pourraient profiter notamment l'été de très agréables soirées au bord de l'eau comme on le voit pour la pêche en mer.

6. UN PETIT MOT POUR CONCLURE !

JC - Je pense que le sujet de la réglementation de la pêche est un sujet surmédiatisé sur les réseaux sociaux et au sein des instances de la pêche, certainement par facilité. À défaut de s'attaquer aux vrais défis, comme celui de l'adaptation au changement climatique et à la résilience des milieux aquatiques. Et finalement, en tant que président, je suis contraint de faire moi aussi un sujet sur cette réglementation pour expliquer la position de la Fédération de l'Aveyron. Il y a pourtant bien d'autres choses à faire au sein de nos fédérations, biens d'autres débats à mener pour que la pêche associative, dans 100 ans encore, continue d'offrir à des milliers de personnes une activité de pleine nature, dont ils auront plus que jamais besoin.



JEAN-BAPTISTE FERRÉ,
ANIMATEUR DE L'ÉCOLE DE PÊCHE
FÉDÉRALE DE L'AVEYRON.

De la goutte d'eau tombée dans la cour de mon école jusqu'à l'océan

Depuis janvier 2022, les animateurs décrivent les différents modules qu'ils proposent dans les écoles primaires ou collèges. Conçues en collaboration étroite avec des conseillers pédagogiques, les séances servent de support pour sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité. Ce numéro de juillet est consacré au module « De mon école à l'océan ».

ZOOM SUR L'ÉCOLE DE PÊCHE FÉDÉRALE 6 000 JEUNES RENCONTRÉS EN 2023 / 5 ANIMATEURS DIPLÔMÉS

L'école de pêche intervient dans les établissements scolaires, les centres de loisir et auprès des AAPMA du département, dans le cadre d'ateliers pêche et nature. Pendant la période estivale les animateurs sont également présents sur certains secteurs touristiques en partenariat avec les offices de tourisme. Enfin, l'école de pêche participe activement à la formation des futurs animateurs et animatrices, guides de pêche, venus décrocher le BPJEPS*.

Les stages, les week-end pêche, et toutes les autres formules (bivouac carpes, pêche des carnassiers en bateau, etc.) bénéficient d'infrastructures performantes.

Les jeunes sont en effet accueillis dans des lieux confortables et adaptés. Le Moulin de la Gascarie à Rodez et le Pôle pêche du Charouzech au lac de Pareloup (commune de Salles-Curan) participent sans aucun doute à cette belle aventure, commencée il y a plus de 20 ans.

* Brevet professionnel de la jeunesse populaire et du sport, spécialité éducateur sportif, mention pêche de loisir.

“MON ÉCOLE, MON COURS D'EAU” FICHE N°4 “DE MON ÉCOLE À L'OCÉAN”

Classes :
cycles 2 et 3 (primaire).
Période : de novembre à avril.
Durée : demi-journée (2h30).
Lieu : salle de classe.
Tous les objets nécessaires
à la séance sont fournis
par l'animateur de l'école
de pêche fédérale.

*Les enfants
vont suivre
le long parcours
d'une goutte d'eau
jusqu'à l'océan.*



Fédération ©

Le contexte

Classe de CE1 et CE2, de l'école primaire Jacques Prévert à Luc-La Primaube. Enseignante : Caroline Abécassis. Intervention réalisée dans le cadre du cycle de l'eau. Un autre module, intitulé « Sauvons nos rivières », peut venir compléter cette séance. Il s'agit de déterminer l'état écologique d'un cours d'eau, en identifiant les invertébrés qui habitent son lit. Autre sujet évoqué : tous les problèmes qui freinent le bon fonctionnement des cours d'eau.

Déroulement de la séance

Les élèves suivent le trajet d'une goutte d'eau tombée dans la cour de leur école, ou d'un flocon de neige dans un champ. Ce trajet amène les enfants à suivre la goutte d'eau jusqu'à l'océan. Cette « aventure » est racontée à travers 4 étapes, chacune d'entre-elle est matérialisée par une maquette. Chaque maquette est réalisée par un groupe d'élèves distinct (4 maquettes = 4 groupes). Au moment de la restitution qu'assurent un ou plusieurs élèves de chaque groupe, les 4 maquettes s'emboîtent, et sont présentées dans l'ordre. C'est-à-dire de l'amont vers l'aval. Ainsi, les élèves auront une vue d'ensemble qu'ils pourront « photographier », de manière à prendre la mesure du long parcours effectué par la goutte d'eau. Le support vidéo utilisé lors de la séance permet également aux enfants de se familiariser avec les différents éléments qui structurent les milieux aquatiques et déterminent la présence d'espèces piscicoles. Par exemple, la température de l'eau que régule, entre autres, la végétation en berge (ripisylve), en limitant les effets du rayonnement solaire.

Plusieurs municipalités et syndicats de rivière ont financé ces activités.

Programme scolaire de l'école de pêche Niveau cycles 2 et 3 (interventions en classe et au bord de l'eau)

3

“Sauvons nos rivières !”

Présentation des bassins versants.
Protection du milieu aquatique.

“Découverte de l'écosystème de la truite et mise en place d'un aquarium à l'école”

Module de 4 séances : connaître la truite, son cycle de vie et sa reproduction (aquarium avec des œufs qui éclosent...).

“Étude de ma rivière au travers des larves aquatiques”

Identifier des larves d'insectes et faire un premier diagnostic sur l'état écologique du cours d'eau.

“De mon école à l'océan”

Le trajet de l'eau qui tombe dans la cour de l'école. Les acteurs de l'eau dans le département.

“Découverte des poissons et de la pêche”

Connaître les principaux poissons.
Réglementation. Partie de pêche et identification des espèces piscicoles.

“Au secours de ma rivière”

Module de 4 séances : fonctionnement d'un cours d'eau. Comment le préserver et l'améliorer.
Partie de pêche. Échanges avec les parents.



Adèle Stock ©

Animations de l'école de pêche



Fédération ©

Découverte pêche à Rodez :

28 septembre et 12 octobre / Moulin de la Gascarie.
Quiver-tip à Pont-de-Salars : 14 et 21 septembre.
Quiver-tip Castelnau-Lassouts-Lous : 19 octobre.
Carpe de nuit à Castelnau-Lassouts-Lous : 13-14 septembre.

Carnassiers en bateau au Salagou :

23 et 30 novembre, 7 et 14 décembre.
Pêche du black-bass : 28 septembre.
Pêche du silure : 5 et 19 octobre.
Pêche en float-tube : 14 et 21 septembre.
Week-end multipêche à Cabanac : du 20 au 22 août.
Week-end carnassiers à Pareloup : du 21 au 23 octobre et du 24 au 26 octobre.

Stages / Petits pêcheurs de la Muze et des Raspes

Du 27 août au 31 août : 8-11 ans : ateliers pêche, pêche Lanta, bivouac carpes, concours parents-enfants / + de 11 ans : carnassiers bateau, bivouac carpe, concours parents-enfants / 28-29 octobre : carnassiers bateau.

Ateliers pêche Dourdou-Rance

3 juillet : pêche de l'écrevisse et pêche à la mouche à Brusque / 11 juillet : pêche du black-bass à Coupiac et découverte pêche à Saint-Sernin-sur-Rance / 12 juillet : pêche de carnassiers en bateau.

Pêche au féminin avec Lenka Stary

Saint-Rome-de-Tarn : toc nympe et pêche au flotteur / À partir de 16 ans / 24 et 31 juillet, 7, 14 et 21 août / 17h30 à 20h.

ATELIERS ENFANTS PÊCHE ET NATURE

Argences-en-Aubrac : 19-26 juillet / 2-9-16 -23 août.
Belcastel : 26 juillet / 9 et 23 août.
Campuac : 19-26 juillet / 2-9-16-23 août.
Carcenac-Peyralès : 18-25 juillet / 1-8-15-22 août.
La Fouillade : 17- 24-31 juillet / 7-14 août.
Le Nayrac : 19-26 juillet / 2- 9-16-23 août.
Millau : 24-31 juillet / 7-14-21 août.
Réquista : 18-25 juillet / 1- 8-15-22 août.
Rieupeyroux : 17, 24 et 31 juillet ; 7 et 14 août.
Rignac : 19 juillet / 2-16 août.
Saint-Rome-de-Tarn : 24-31 juillet / 7-14-21 août.
La Gourde : 18-25 juillet / 1-8-15-22 août.
Pont-de-Salars : 18-25 juillet / 1-8-15-22 août.



Inscriptions & renseignements

À LA MAISON DE LA PÊCHE À RODEZ
(MOULIN DE LA GASCARIE)
PAR TÉLÉPHONE (05.65.68.41.52)
OU PAR INTERNET

www.pecheaveyron.com

ANIMATEURS :
FLORIAN MOLINIÉ 06.72.70.25.17
NICOLAS COSTES 06.72.94.00.98
JEAN-BAPTISTE FERRÉ 06.70.02.22.40
MANU TARDIF 06.48.95.57.15
ALEXIAN LITRE 06.46.19.42.62
LENKA STARY 06.20.34.79.81

Fusion des AAPPMA de Rodez et Druelle-Luc-Moyrazès

L’union des pêcheurs ruthénois assure l’avenir

C’est une première en Aveyron. Deux AAPPMA d’envergure ont décidé de fusionner pour réunir un nombre de bénévoles suffisants, capables de gérer efficacement et durablement un territoire de pêche aujourd’hui élargi.

Lorsqu’en novembre 2021, l’équipe de Clément Juvet prend les commandes de l’AAPPMA de Rodez, la plus importante du département, celle-ci s’active à gérer les affaires courantes. Des activités que connaissent par cœur toutes les AAPPMA de France et de Navarre : trésorerie, lâchers de truites, garderie, animations pour les jeunes, etc. Mais au bout de 6 mois, les effectifs s’avèrent insuffisants pour mener de front tout le programme d’actions. La pêche associative fait partie aussi des domaines en tension. La main d’œuvre peut manquer !

Intérêts communs

La priorité a donc rapidement consisté à recruter de nouveaux bénévoles. De manière classique, par le bouche-à-oreille, au cours de rencontres informelles, à l’occasion d’une partie de pêche par exemple, ou via des publications de l’AAPPMA qui séduisent l’internaute, et qui le décident à rejoindre l’équipe de bénévoles. L’autre manière, moins classique, aura été de penser possible la fusion avec l’AAPPMA de Druelle. « *Oui, je crois que c’est le bon sens et la lucidité qui nous ont tous rapprochés*, insiste le président Clément Juvet. *Mettre en commun notre expérience et nos compétences s’est naturellement imposé. La démarche a été facilitée par le fait que des anciens de Druelle faisaient partie de notre bureau. Les relations entre les deux AAPPMA étaient aussi facilitées car nous mutualisions des actions, comme les ateliers de pêche pour les jeunes, ou l’organisation du troc-pêche. Le fait d’agir au sein d’un même territoire, autour d’activités communes et avec des élus parfois identiques, c’est tout cela qui a rendu cette fusion logique et pleine de bon sens. Je le répète, mutualiser nos moyens et nos compétences était le seul moyen d’assurer dans de bonnes conditions l’avenir des deux AAPPMA. Voilà pourquoi en 2023, on propose officiellement à l’AAPPMA de Druelle de fusionner* », conclut Clément Juvet.

Réticences légitimes

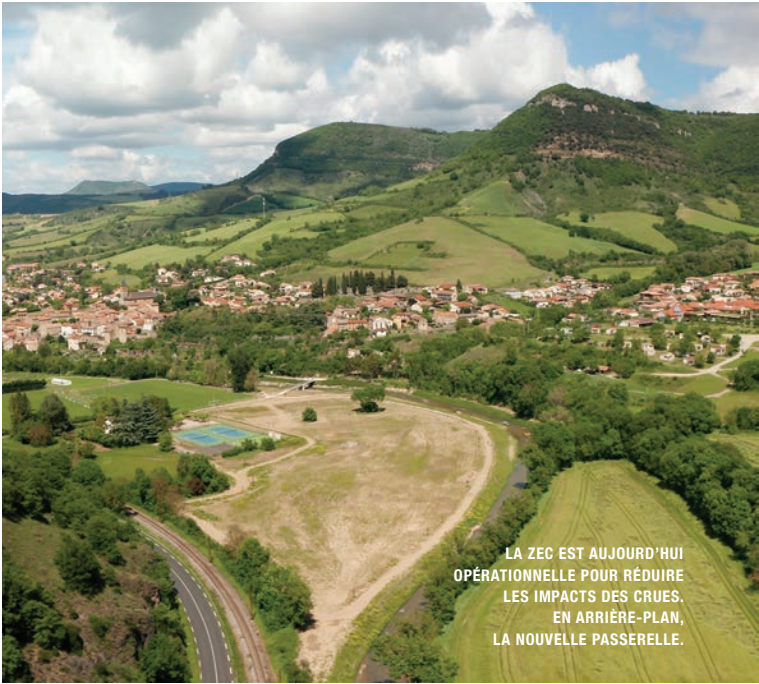
De leur côté, les membres du bureau et les bénévoles de Druelle sont plus partagés sur l’idée de fusionner. « *Au début, c’est vrai on a craint d’être mangés tout crus par Rodez*, insiste George Rouvière, l’ancien président de Druelle. *On est naturellement très attachés à notre histoire. Il y a beaucoup d’affectif dans l’investissement des bénévoles, quelle que soit l’AAPPMA du*

département. Car on agit toujours dans l’idée de bien faire. Pour protéger les milieux, puis surtout pour proposer des animations aux jeunes et à l’ensemble des pêcheurs d’un village ou d’un secteur. Au début, certains ont pensé qu’on nous volait quelque chose. Mais au cours des discussions, on a vite compris qu’on avait une vision commune de la pêche, et notre problème principal, le recrutement des bénévoles, était aussi celui de Rodez ! L’équation est devenue simple, résume Georges Rouvière, *crever à petit feu chacun de son côté et tout perdre ou s’unir pour durer et agir.* »

4 000 adhérents

Les premières discussions et débats officiels ont lieu en avril 2023. Des contacts sont pris en septembre et octobre auprès de la fédération départementale de pêche et de la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF). En effet, quelle marche à suivre pour organiser et rédiger le « traité de fusion absorption », car celui-ci renvoie à un modèle type, sans aucune spécificité pêche. Ainsi après avoir sollicité les 2 structures, les AAPPMA reçoivent une trame, à partir de laquelle la fusion se construit. Deux assemblées générale extraordinaires sont nécessaires pour approuver la fusion, la première n’ayant pas réuni le quorum. La fusion a été adoptée à la majorité absolue à Rodez, et par 18 voix contre 3 à Druelle. Le bureau de la nouvelle AAPPMA, comme prévu, est extrêmement équilibré. La répartition des postes ne s’est pas faite au prorata des effectifs. Ainsi, le conseil d’administration comprend 10 membres de Rodez, 5 membres de Druelle, auquel s’ajoutent 10 invités permanents. Jean-Claude Bru, ancien président de l’AAPPMA de Druelle, actuellement secrétaire fédéral et président de l’association de bassin versant Halieuti-Aveyron-Viaur (HAV), se réjouit d’avoir rejoint « *Une structure en mesure de proposer et accompagner les projets. C’est vrai, les bénévoles attendent beaucoup, car ils souhaitent agir pour la pêche ! À nous de les satisfaire, et de montrer que l’union fait la force. À la fois pour faire émerger des projets et pour les mener à bien. Avec plus de 4 000 adhérents et un territoire de pêche varié, notre association est une réponse positive au vieillissement des bénévoles de Druelle et à leur diminution, qui frappent les AAPPMA* ». ■

Adresse du siège social :
Mairie - 6 place du Bourg - 12450 Luc-La-Primaube



LA ZEC EST AUJOURD’HUI OPÉRATIONNELLE POUR RÉDUIRE LES IMPACTS DES CRUES. EN ARRIÈRE-PLAN, LA NOUVELLE PASSERELLE.

Fédération ©

Saint-Georges-de-Luzençon : Réception des travaux et inauguration de la ZEC

Le 14 décembre 2021, le syndicat mixte du bassin versant Tarn-Amont présentait en réunion publique le projet de restauration d’une zone d’expansion de crue (ZEC) du Cernon. Ce chantier de grande envergure, conçu pour protéger les biens et les personnes exposés aux crues est aujourd’hui terminé. C’est la deuxième ZEC réalisée dans la vallée, après celle de Saint-Rome-de-Cernon. Un projet qu’a soutenu de manière constante la fédération départementale de pêche de l’Aveyron.

Après la réception des travaux qui vient de s’achever sous une pluie battante, le maire de Saint-Georges-de-Luzençon, Didier Cadaux, peut être satisfait. Le projet de construire la ZEC, initiée il y a près de 10 ans est devenue réalité. « *En décembre 2014, les inondations qui ont frappé notre commune ont créé un véritable choc. D’abord parce que la montée des eaux a eu lieu pendant la nuit, et que privés d’électricité, on a vécu l’angoisse de ne rien voir ou presque, pendant que les eaux déferlaient. On avait le son, terrifiant, mais pas l’image ! Ensuite, le coût des travaux pour réparer les dégâts a été énorme : 600 000 euros sur l’ensemble du village, dont la moitié aux frais de la commune. Il faut aussi rappeler qu’à la suite des deux dernières crues, celles de 1992 et 2014, des entreprises très impactées ont préféré déménager. Notre commune a ainsi perdu 250 emplois. On comprend qu’à la suite de tels événements, l’ancien maire de Saint-Georges, Gérard Prêtre, ait décidé de créer l’actuelle zone d’expansion de crue. Le site portera d’ailleurs son nom, pour rendre hommage à cet homme courageux, décédé du COVID en 2020. Son souci de protéger du mieux possible les habitants et les biens de la commune doit rester dans nos mémoires.* »

Un projet d’intérêt général

Déjà un point positif : depuis que le chantier est terminé des habitants ont pris l’habitude de fréquenter le site. Le parcours sportif, la passerelle, les bancs et les jeux au bord du Cernon, tout cet ensemble harmonieux séduit de plus en plus. Au cours d’un week-end récent, particulièrement ensoleillé, des gamins en ont même profité pour tremper les pieds dans l’eau. « *C’est vrai, poursuit l’élu, la population s’approprie peu à peu cet espace, et l’apprécie. Au fil du temps, il devrait être de plus en plus attractif, notamment quand la végétation et les arbres auront atteint une certaine maturité. Pour faire aboutir ce projet, chacun, à son niveau, a fait le maximum, car il a fallu beaucoup d’énergie et tenir un langage commun face à l’opposition* », insiste Didier Cadaux. « *Par ailleurs, des panneaux et des bornes pédagogiques, sur la faune et la flore aquatique, ou le fonctionnement des cours d’eau et d’une zone d’expansion de crue, doivent être également installés pour l’inauguration de l’Espace Gérard Prêtre*, précise Céline Delagnes, directrice su SMBV Tarn-Amont, et de poursuivre, *je tiens à chaleureusement remercier les élus de la majorité municipale, avec qui tout au long de ces dernières années nous avons coconstruit le projet* ». Au cours de la rencontre, la directrice précise que des diagnostics seront également proposés prochainement aux habitants et entreprises sur le secteur aval du village dans le cadre du Programme Inondation (PAPI), pour réduire la vulnérabilité des bâtiments aux inondations. Dans le contexte actuel d’épisodes météo de plus en plus violents et intenses, la ZEC de Saint-Georges-de-Luzençon, fait partie des projets structurants de la commune auquel il faut ajouter la rénovation prochaine de la placette, projet de mobilité douce, qui répond à une demande de cheminement pour les piétons et les cyclistes. ■

Maître d’ouvrage : Syndicat Tarn-amont / **Maître d’œuvre :** Egis Eau.
Montant des travaux : 1,5 M d’euros HT.
Financement : 80 % Agence de l’eau Adour-Garonne et Région Occitanie.
Autofinancement syndicat : 20 % pris en charge par la CC Millau-Grands causses.

Retrouver le film présentant les travaux sur www.tarn-amont.fr ou sur la chaine Youtube du Syndicat Tarn-amont.



Fédération ©

LE 2 MARS 2024, À LA VEILLE DE L’OUVERTURE DE LA TRUITE EN 1^{re} CATÉGORIE, LE TROC-PÊCHE A RÉUNI PRÈS DE 1 000 VISITEURS À LA SALLE DES FÊTES DU VILLAGE DE DRUELLE.

SMBV Aveyron-Amont

Travaux de renaturation sur le bassin versant de la Serre

Dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion du SMBV2A, plusieurs chantiers ont été réalisés au niveau des hameaux de Lenne et d’Orbis, sur la commune de Saint-Martin-de-Lenne. Les travaux ont concerné la Serre et l’Orbis, affluent de la Serre. D’autres interventions sont prochainement prévues sur le Lenne, autre affluent de la Serre, ainsi que sur le réseau d’eau potable et l’assainissement du hameau.



La Serre

Les travaux d’aménagement réalisés sur la Serre, dans le cadre du PPG 2022-2031, ont été approuvés par la quasi-totalité des propriétaires privés et des exploitants agricoles. Mise en défens des berges (clôtures), création de rampes d’abreuvement (descentes aménagées), coupe de peupliers et recharge sédimentaire du cours d’eau, sont les actions classiques menées par le SMBV2A. Là encore, la recharge sédimentaire, et la création d’épis déflecteurs (blocs), doivent favoriser la création de nouvelles frayères et de zones de croissances sur la Serre, au profit des différentes espèces piscicoles. Ces travaux servent aussi, indirectement, à soutenir les populations de mollusques bivalves, comme la moulette de rivière, présente dans le cours d’eau. Sa larve, en effet, se développe dans les branchies des truites fario et des barbeaux. Cette espèce se nourrit en filtrant les eaux, ce qui participe au bon fonctionnement des cours d’eau.

Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre : Syndicat mixte bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A).

Le Lenne

Sur cet affluent de la Serre, busé sur une grande partie de la traversée du hameau, d’importants travaux de renaturation sont également prévus. En accord avec les propriétaires, le Lenne sera débuse sur une centaine de mètres, jusqu’à sa confluence avec la Serre. Ensuite, la mise en défens des berges, la recharge sédimentaire et les plantations en vue de créer une ripisylve doivent permettre au cours d’eau de retrouver un fonctionnement plus naturel. Un pont pour le passage des engins agricoles est par ailleurs prévu sur cette parcelle privée. Dans le même temps, deux gros projets ont par ailleurs concerné le hameau de Lenne. Les élus de Saint-Martin-de-Lenne ont en effet acté la création d’un réseau d’assainissement avec l’installation d’une station d’épuration, qui sera en principe terminée en 2024. Le Syndicat Intercommunal d’Eau Potable (SIEP) de la haute vallée de l’Aveyron a engagé d’importants travaux au niveau du réseau, pour pallier aux fuites d’eau. Là encore, la fin des travaux est prévue courant 2024.

Étude projet : cabinet d’études Gaxie et bureau d’études Biotec. Maîtrise d’œuvre : cabinet d’études Gaxie. Maîtrise d’ouvrage : SMBV2A.



L’Orbis

Depuis de nombreuses années, ce petit cours d’eau s’écoulait dans un lit artificiel et rectiligne. Ses eaux s’infiltraient dans une prairie, ce qui en été provoquait des ruptures d’écoulements. Ainsi, dans le cadre du PPG, établi en 2022 avec les élus locaux, il est décidé d’étudier un projet de renaturation du ruisseau. En 2023, l’Orbis est dévié vers son ancien lit, sur une parcelle communale. Le ruisseau fait désormais bénéficier la Serre de ses eaux fraîches et de son débit constant tout au long de l’année. La continuité écologique, même limitée, est rétablie sur une bonne centaine de mètres, ce qui rend à nouveau possible la circulation des espèces piscicoles. En période de reproduction de la truite fario, l’Orbis devrait redevenir un secteur pépinière extrêmement intéressant.

Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre : Syndicat mixte bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A).

Sébastien Cros, maire de Saint-Martin-de-Lenne et vice-président du SMBV2A

« L’opportunité de pouvoir réaliser tous ces travaux à travers un même projet global, est une grande chance pour le bassin de la Serre. Ainsi, l’impact agricole doit diminuer à la suite de la mise en place des clôtures et des abreuvoirs. Ensuite, l’impact domestique sera également limité, grâce à la station d’épuration. Enfin, le nouveau réseau d’eau potable permettra d’économiser la ressource. Autre point positif, malgré les nombreux acteurs concernés, trois établissements publics et plusieurs propriétaires privés et exploitants agricoles, tout le monde a su travailler ensemble, et devrait tirer profit des différents travaux. Comme on le constate, la restauration des milieux aquatiques, c’est possible, sans pour autant supprimer les activités d’un territoire. Le débusage du Lenne et la renaturation de la Serre n’empêchent pas l’exploitation des prairies. Ces travaux de renaturation doivent améliorer le fonctionnement des cours d’eau mais aussi profiter aux différentes espèces aquatiques. C’est d’ailleurs dans cette perspective d’obtenir un gain écologique, que sur le bassin versant de l’Aveyron, le SMBV2A programme chaque année plusieurs chantiers identiques. »

Jean-Claude Bru

« Les 100 mètres de frayères ouverts grâce à ces travaux, voilà une excellente nouvelle, insiste le président de l’association de bassin versant Halieuti-Aveyron-Viaur. Rétrospectivement, on regrette qu’à cause de la route, on ne puisse pas rendre totalement libre l’Orbis, un cours d’eau au grand potentiel. »

EPAGE VIAUR

LE LIEUX REPLACÉ DANS SON LIT D’ORIGINE : PREMIERS ENSEIGNEMENTS

En 2019, l’Epage Viaur menait une intéressante expérience : replacer dans son lit d’origine, un tronçon du Lieux, petit cours d’eau de 1^{re} catégorie qui traverse la commune de Naucelle. Il avait fallu pour cela, combler au préalable le lit artificiel, situé à l’extrémité de la parcelle (rive gauche contre la partie boisée). En 2020, le ruisseau cette fois de retour au cœur de la prairie présentait donc un tout nouveau profil, avec notamment des méandres et différents faciès d’écoulements qui se succèdent, zones de courants et zones lentes (Piscator n°31 - Janvier 2020). Comment ce chantier a-t-il évolué depuis ?



ÉNERGIE DU COURS D’EAU

« On peut noter plusieurs points positifs, fait remarquer Pierre-Jean Ichard, chargé du suivi, à l’EPAGE Viaur. Tout d’abord les plantations réalisées en 2019 et 2020 pour recréer la ripisylve ont produit de bons résultats. On peut voir notamment des saules de différentes variétés et des aulnes. Il semble très probable que la surface de la zone humide, située sur la parcelle ait augmenté. Des relevés auront prochainement lieu pour le vérifier. Enfin, et c’est aussi très important, le nouveau profil du cours d’eau permet les débordements, et induit ainsi un ralentissement des écoulements vers l’aval. En revanche, le transport de sédiments est insuffisant, et s’explique par la retenue du moulin située à l’amont. Et c’est d’ailleurs ce déficit de sédiments, ajouté à l’imperméabilisation des sols avec la RN 88 à 2x2 voies, qui explique probablement l’enfoncement du lit mineur du ruisseau. Une chose est sûre, le cours d’eau, avec son énergie a effectué son travail, en créant des sous-berges et des déplacements latéraux », conclut le technicien. Est-ce qu’à partir de ce chantier expérimental d’autres opérations de restauration, pourraient être envisagées sur ce bassin versant ou d’autres ? Notamment en tête de bassins versants où un grand nombre de cours d’eau ont été déplacés et rectifiés ?

COMPLEXES PROJETS DE RENATURATION

Outre la phase de concertation avec le propriétaire riverain, première étape indispensable à la réalisation de travaux, les techniciens doivent également évaluer quel sera leur gain écologique, en tenant compte des contraintes techniques et du coût du chantier. Une chose est néanmoins sûre, de tels travaux sont indispensables sur le plan hydromorphologique (transport des sédiments, granulométrie, diversité des faciès, méandres…) et biologique (faune et flore aquatique). Ils sont également nécessaires pour une meilleure gestion de la ressource (zones humides et stockage de l’eau dans les sols). Cependant, ce type de projet reste complexe à mettre en œuvre. Car, outre les aspects techniques du projet, qui requièrent de solides compétences, il faut aussi composer avec la capacité intrinsèque du cours d’eau. Son débit, notamment, doit être suffisant pour rendre possible le transport des éléments solides qui façonne le lit mineur, afin que le cours d’eau puisse retrouver, un fonctionnement naturel. Ces travaux mis en œuvre par les syndicats de bassins versants, comme ici l’EPAGE Viaur, doivent permettre à certains cours d’eau, ou tronçons de cours d’eau, de mieux s’adapter aux changements climatiques et ses variabilités extrêmes. ■

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE JAUL

En octobre 2023, l’EPAGE Viaur est intervenu sur le Jaul, que croise la départementale 612 entre Rieupeyroux et La Capelle-Bleys. L’objet des travaux : rétablir la continuité écologique, tout en préservant l’ouvrage routier et le seuil en béton, qui constitue la base du pont. Pour y parvenir, un parterre de pierres et de blocs, techniquement appelé passe à macros-rugosités, a été coulé dans du béton, au même niveau que le seuil. L’objectif consiste à obtenir un parterre suffisamment rugueux pour qu’à terme, le sable et les sédiments adhèrent à ce socle, qui formera ainsi, sur un tronçon limité, le lit mineur du cours d’eau. La circulation des poissons sera dès lors facilitée, au moment de la montaison et de la dévalaison.



THERMIE DES COURS D’EAU ET CARACTÉRISATION DES RÉGIMES THERMIQUES

ICI, SUR CE TRONÇON DE LA BROMME, LA RIPISYLVE EST EXCLUSIVEMENT COMPOSÉE D'ARBRES.

Fédération ©

Reconnue comme étant un des facteurs principaux du fonctionnement des cours d’eau, la thermie évolue sous l’effet du changement climatique. La température de l’air, qui pourrait connaître une hausse de plus de 4°C à l’horizon 2100, aura forcément un impact sur l’ensemble du réseau hydrographique. Pour mieux connaître l’état écologique et biologique des milieux aquatiques aveyronnais, le service scientifique a débuté des suivis en 1998 et construit un réseau « thermie » au début des années 2000, que complète le réseau « poissons ».

Le réseau « thermie » et son historique de 2 000 suivis, ont permis d’enregistrer de précieuses données afin de mieux comprendre le fonctionnement des cours d’eau et leur évolution à venir. À partir de ces données croisées avec d’autres (températures de l’air, pression des activités humaines…) Martial Durbec, du service scientifique, tente d’identifier les différents facteurs qui expliquent les températures.

Des recherches indispensables pour mettre en place des moyens, susceptibles de freiner le réchauffement des cours d’eau.

1

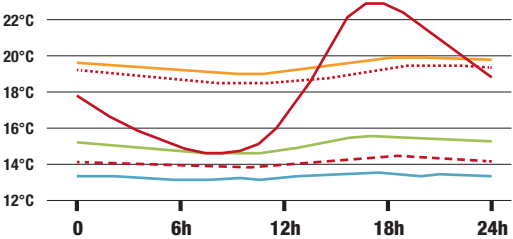


Figure 1 :
6 régimes comparés

ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA TEMPÉRATURE EN JUILLET-AOÛT DES 3 RÉGIMES THERMIQUES PRÉSENTS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (EN ORANGE, VERT ET BLEU) ET DE 3 TYPES D'ALTÉRATION DU RÉGIME THERMIQUE QUE LES COURS D'EAU PEUVENT SUBIR.

COURS D'EAU MOYEN
PETITS COURS D'EAU
COURS D'EAU AVEC APPORT DE NAPPE
PETITS COURS D'EAU SANS RIPISYLVE
COURS D'EAU - EFFET GRAND BARRAGE
PETITS COURS D'EAU - EFFET SEUIL

2

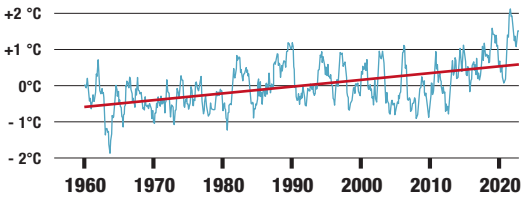


Figure 2

MOYENNE SUR 12 MOIS SUR LES ÉCARTS DE LA TEMPÉRATURE DE L'AIR À LA MOYENNE MENSUELLE DE LA PÉRIODE 1960 À 2022.

3

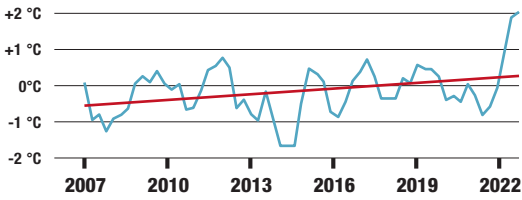


Figure 3

MOYENNE SUR 4 MOIS SUR LES ÉCARTS DE LA TEMPÉRATURE DE L'EAU À LA MOYENNE MENSUELLE DE LA PÉRIODE 2007 À 2022.

Différents types de régimes thermiques

Quand on parle de température de l’eau, il faut éviter les amalgames ou les confusions. Tous les cours d’eau, en effet, ne fonctionnent pas de la même façon. En 2020, l’Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (INRAE) et l’Office français de la biodiversité (OFB) ont distingué sur le plan national 4 grands types thermiques de cours d’eau. Dans notre département, 3 seulement sont observés (le 4^e en effet comprend les grands fleuves proches des estuaires). En Aveyron, le premier régime thermique concerne les cours d’eau qui sont alimentés par les nappes en provenance des karsts (ex. : le Cernon rivière calcaire du Sud- Aveyron). Ce sont les cours d’eau les plus frais (trait bleu — figure 1). Ensuite, le deuxième régime thermique se retrouve sur les petits cours d’eau, non alimentés par des nappes (ex : l’Argence Vive dans le Nord-Aveyron). Ce sont des cours d’eau qui eux aussi restent frais (trait vert — figure 1). Enfin, le troisième régime thermique s’applique aux cours d’eau moyens, situés à l’aval des petits cours d’eau (ex. : le Lot, l’Aveyron, le Viaur et le Tarn à la sortie du département). Ce sont les cours d’eau les plus chauds qui sont plus que les autres sous l’influence de la température de l’air (trait orange — figure 1).

Des pressions qui modifient la température de l’eau

La question qui se pose, et à laquelle ni l’INRAE, ni l’OFB ne répondent dans leurs travaux de 2020, est la suivante : quels sont les types de pression qui provoquent des altérations thermiques ? C’est pourtant un préalable indispensable, pour tenter de limiter les effets de ces pressions sur la température de l’eau (voir encadré). Prendre connaissance de la figure 1 est très instructif, car on a un aperçu schématique, mais révélateur des pressions et leurs conséquences sur la température de l’eau. Tout d’abord, les grands barrages hydroélectriques, qui ont un effet rafraîchissant sur une partie du linéaire de la rivière située à l’aval (tirets rouge - - figure 1). Ensuite, un seuil, présent sur un petit cours d’eau, peut entraîner des températures comparables à celles d’un cours d’eau moyen (trait rouge en pointillé ... figure 1). Enfin, l’absence de ripisylve sur un petit cours d’eau occasionne d’importants pics de chaleur au cours de la journée (trait rouge — figure 1). Ce dernier s’explique par les faibles débits (notamment en été), qui rendent ces petits cours d’eau particulièrement sensibles au rayonnement solaire.

Ces grands principes méritent bien sûr d’être affinés, en fonction de facteurs autres que la température. L’étude minutieuse des données de températures, nous apportera des éclairages nouveaux sur ce sujet. Outre les pressions précédentes, le changement climatique, c’est une certitude, est déjà perceptible en Aveyron, comme en atteste les données sur la température de l’air de Météo France. Dès les années 80, ce phénomène se manifeste, pour s’accélérer ces dernières années (voir figure 2). L’accroissement entre 2000 et 2020 en Aveyron est d’environ 0,6°C par décennie. Cette situation semble se répercuter sur les cours d’eau. Mais attention, la portée scientifique de ces constats reste encore limitée. Nous manquons en effet de recul dans le temps pour obtenir des analyses robustes. Sur la figure 3, la courbe rouge indique une tendance à l’accroissement de la température moyenne. Cet accroissement est vraiment net, et d’environ 0,5 °C par décennie.

Températures de l’eau en période de canicule

Outre l’analyse précédente qui nécessite d’être approfondie en fonction des types de cours d’eau, un travail spécifique a été réalisé lors des périodes de canicule. Le principal résultat à retenir est que les 3 types de cours d’eau sont impactés (karstiques, petits cours d’eau et grands cours d’eau). Cependant une nuance importante existe : les cours d’eau qui souffrent le plus de l’augmentation des températures de l’air subissent davantage les effets des canicules. En d’autres termes, les milieux indemnes de pressions anthropiques, sont mieux armés pour faire face aux effets du changement climatique, caractérisés notamment par des périodes de canicules intenses et la hausse générale de la température.

Conclusions et perspectives

Ces premières investigations nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement des cours d’eau et leurs réponses aux altérations, notamment anthropiques, qu’ils peuvent subir. Ce travail sera prochainement présenté aux partenaires de la fédération (Agence de l’eau ou syndicats de rivière), pour continuer d’agir dans le cadre des Plans pluriannuels de gestion (PPG), visant à atténuer les effets du réchauffement climatique. Ces premiers résultats permettent de se projeter dans l’avenir. Étant donné l’importance du réseau hydrographique aveyronnais, de nombreux cours d’eau n’ont pas encore fait l’objet de suivis thermiques. Les données déjà acquises pourraient permettre une extrapolation aux cours d’eau non encore suivis. Enfin, les répercussions biologiques liées au fonctionnement thermique des cours d’eau pourront être explorées. ■

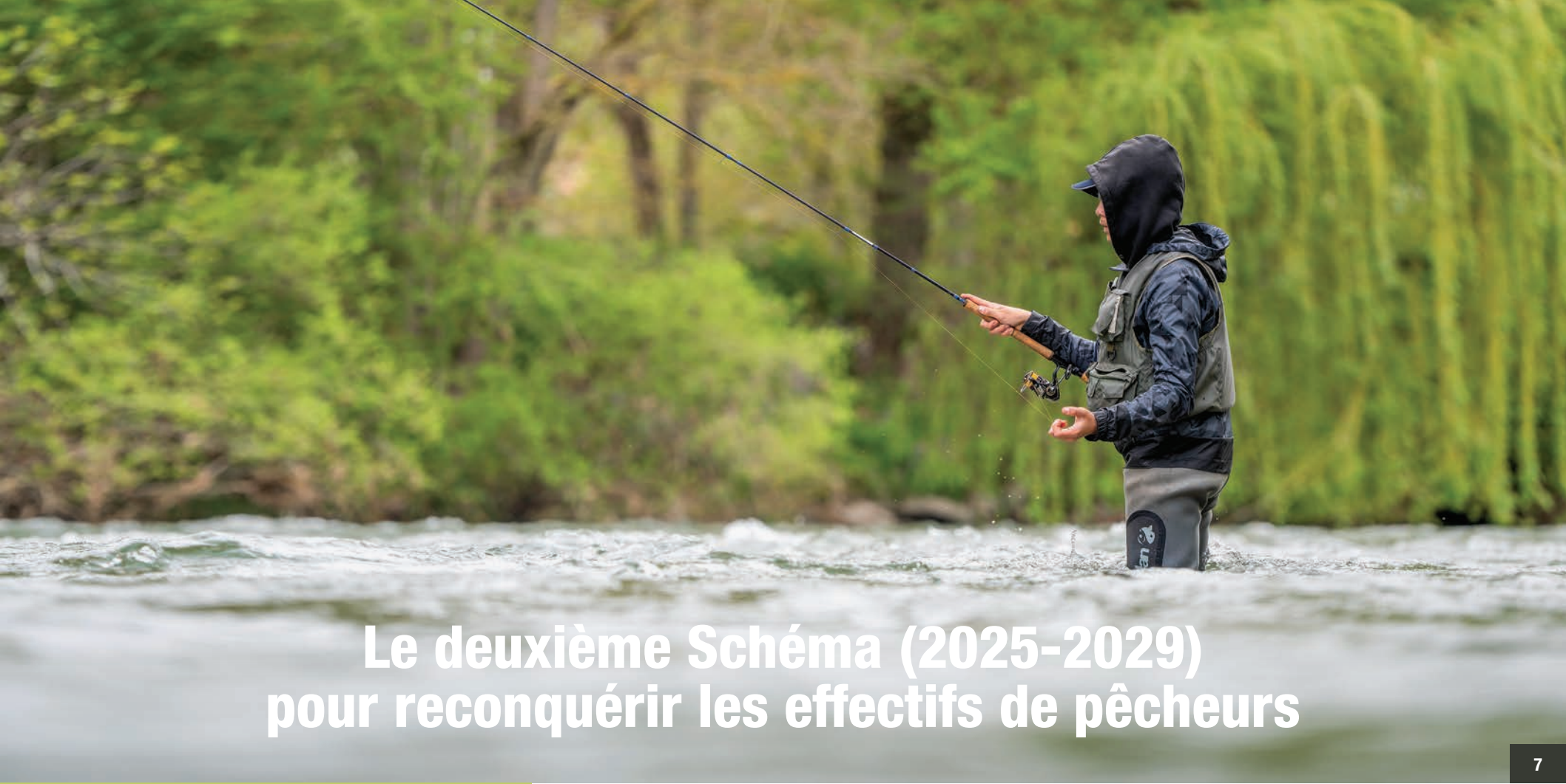


Fédération ©

Conserver et restaurer la ripisylve

Tous les pêcheurs connaissent les bienfaits de la ripisylve, ce cordon végétal qui entoure les cours d’eau, lors des journées ensoleillées. L’ombre et la fraîcheur de la ripisylve sont une bénédiction. À l’échelle de l’Europe, ces formations végétales n’ont pas été épargnées notamment lors du remembrement. Des études montrent que 80 % ont été dégradés. Outre l’ombrage, d’autres bénéfices nombreux sont parfois encore mal connus. Les racines créent des habitats pour les poissons de toutes tailles et contribuent à leur alimentation, via l’apport de nourriture de type végétal ou animal (comme les fruits ou les insectes terrestres). D’ailleurs, cet écosystème peut apporter plus de nourriture à la truite que le cours d’eau ! Outre son rôle pour le milieu aquatique, étant à l’interface entre milieux aquatique et terrestre, sa biodiversité s’en trouve enrichie par l’influence de ces 2 milieux (oiseaux, loutres, rongeurs, insectes...). Indirectement, elle contribue également à limiter le réchauffement de l’eau et l’érosion des berges, stopper les apports directs de terre dans le cours d’eau ou stocker du carbone. La préserver semble indispensable, et la restaurer est une solution fondée sur la nature et une mesure d’atténuation et d’adaptation « sans regret » à la vue de ces nombreux bénéfices.





Arnaud Mahut, responsable du bureau d'études Ayga et chargé par la fédération de rédiger le SDDL aveyronnais est formel.

« **La réussite du premier Schéma nous a incité à travailler dans la continuité. L'objectif au départ était double. Rendre le loisir pêche à la fois plus accessible et plus visible.** »

Le bilan présenté aux administrateurs fait le récapitulatif, en effet, des différentes actions réalisées dans ce sens. Avec, pour commencer, l'aménagement de 25 nouveaux sites de pêche, réalisés en partenariat avec les collectivités territoriales, entre 2018 et 2023, en Aveyron. Soit près de 1,5 million d'euros investis, principalement via notamment des plans de financements européens, nationaux et régionaux. Pour valoriser ces nouveaux parcours et l'ensemble du territoire de pêche, les responsables fédéraux ont dans le même temps « réformé » et innové. D'abord concernant l'organisation des lâchers de truites, dont les dates et les lieux sont communiqués sur le site internet. Ensuite, l'empoissonnement des carnassiers et des poissons blancs ne se fait plus à la petite semaine. Désormais, ils sont intégrés dans des programmes pluriannuels, avec sélection de sites en fonction des espèces, et financés par la fédération et les AAPPMA réunies dans une même association de bassin versant. Enfin, la réglementation pêche est simplifiée, pour accompagner et profiter de ces mesures, mais aussi pleinement du territoire de pêche. La plus spectaculaire concerne l'ouverture de la 2^e catégorie à toutes les techniques de pêche, tout au long de l'année. Autres mesures importantes, l'ouverture identique pour la truite fario et arc-en-ciel, ou encore le reclassement de 15 plans d'eau en 2^e catégorie.

École de pêche leader

Toujours au cours du 1^{er} Schéma, la création du nouveau site internet et la refonte du document « Pêcher en Aveyron », puis les réseaux sociaux développés par le service communication fédéral, ont de leur côté largement contribué à mieux faire connaître les contenus de la réforme cités plus haut, ainsi que le potentiel

halieutique du département. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la labellisation des hébergements pêche, lancée sur le plan national, à cette époque, a régulièrement augmenté en Aveyron (122 hébergements labellisés en 2023). Enfin, c'est peut-être l'école de pêche fédérale qui symbolise le mieux la réussite du 1^{er} Schéma, avec la création de 2 nouveaux emplois à temps complet (5 au total), puis le nombre considérable de jeunes rencontrés (6 000 en 2023). La structure a incontestablement bénéficié des orientations du 1^{er} Schéma, en particulier des sites de pêche aménagés ou de la communication fédérale. Mais dans le même temps, l'école de pêche fédérale a largement valorisé et fait connaître ces nouveaux parcours de pêche. En 2023, 30 % des pêcheuses et des pêcheurs qui prennent leur carte de pêche en Aveyron ont moins de 18 ans.

Sous la barre des 9 000

Ces voyants au vert ne font pas pour autant oublier l'inquiétude causée par la baisse régulière des cartes de pêche « majeures » (10 341 en 2013 / 8 852 en 2023). Certes, les effets de la crise du COVID semblent aujourd'hui « digérés » en Aveyron, avec des effectifs qui correspondent à ceux de 2019 (20 179 en 2019 / 20 883 en 2023). En revanche, les analyses d'Arnaud Mahut indiqueraient un certain désintérêt des Aveyronnais pour le loisir-pêche. « *C'est exact, les statistiques montrent que la fédération et les AAPPMA aveyronnaises perdent des pêcheurs locaux, mais en recrutent venus de l'extérieur. Le plus frappant, c'est leur proportion. En 2023, ils représentent 30 % des cartes toutes catégories confondues, vendues pour le compte de la fédération aveyronnaise ! Ces chiffres sont indiscutablement très positifs. Ils signifient que la politique fédérale, dont on retrouve la traduction dans les actions du 1^{er} Schéma, a créé un fort mouvement d'adhésion. La gestion de la fédération aveyronnaise attire de nombreux pêcheurs, c'est évident. Mais il y a un revers de la médaille. Ces cartes sont fragiles et ne comblent pas la perte des pêcheurs locaux.* »

Liberté de pêcher

Dans le 2^e Schéma qu'il a rédigé et présenté, Arnaud Mahut poursuit *grosso modo* les orientations et actions qui se sont avérées positives entre 2018 et 2023. Les programmes d'activités de l'école de pêche, les lâchers de carnassiers, l'aménagement de sites de pêche, etc. Dans tous ces domaines, c'est la continuité qui prévaut. Dans l'esprit des administrateurs, l'école de pêche fédérale conserve bien sûr, une place centrale, autant que le service

scientifique, chargé de la protection des milieux aquatiques. C'est le PDPG que ses ingénieurs ont réalisé et animent, qui sert en effet de référence pour élaborer les projets relevant de l'halieutisme, comme par exemple, les parcours de lâchers de truites, ou d'autres espèces piscicoles. Toujours fidèle à sa devise *La pêche pour tous partout*, la fédération aveyronnaise continue de travailler pour proposer une pêche de qualité à tous les types de pêcheurs. Cette philosophie exclut, de fait, la mise en place de mesures réglementaires toujours plus contraignantes pour les adhérent(e)s - tailles légales et fenêtres de capture -, que dénoncent avec force ses responsables (lire page 2). L'objectif premier consistera à consolider les effectifs et à conquérir ou reconquérir les pêcheurs locaux. Parmi les 82 fiches-actions du Schéma, proposées par Arnaud Mahut, et sur lesquelles il faudra revenir dans les prochains numéros, on peut citer l'aménagement de rampes de mises à l'eau sur des biefs de la rivière Lot, ou l'allongement de certaines sur des barrages, la création de parcours « grosses truites » et d'un site d'initiation de pêche au coup, ou encore la réalisation très attendue d'une enquête sur les non-pêcheurs. Des innovations sont également attendues en matière de communication, où le public des non-pêcheurs sera un des principaux enjeux. ■

Le commentaire de Jean Couderc, président de la fédération

« Nous sommes d'abord très satisfaits d'avoir pu réaliser près de 90 % des actions prévues dans le 1^{er} SDDL. La priorité avait été donnée aux aménagements de parcours de pêche. Aujourd'hui, et à travers tout le département, ces sites sont devenus des lieux où la pêche de loisir est visible et accessible à toutes et à tous, toutes générations confondues. C'est une grande fierté pour notre pêche associative, de participer, en partenariat avec des collectivités, à l'aménagement du territoire et à l'animation des communes aveyronnaises. L'expérience acquise au cours de ce 1^{er} Schéma, nous servira pour le second, qui lui aussi se veut ambitieux. Plusieurs thématiques seront développées, comme l'aménagement et la labellisation de parcours de pêche, le repeuplement des carnassiers, la simplification de la réglementation, ou encore le débat politique autour de deux problématiques majeures : la ressource en eau et la régulation du cormoran. Enfin, notre fédération a fait valider auprès de l'ARPO*, le projet de pouvoir pêcher la nuit, toutes espèces confondues. Cette demande est actuellement étudiée par les instances nationales. »

* Association régionale des fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Occitanie.

Piscator

Directeur de la publication : Jean Couderc
Rédacteur : Christian Valenti
Comité de rédaction : Claude Alibert / Jean-Claude Bauguil / Jean-Claude Bru / Jean Couderc / David Joffre / Christophe Lavernhe / Stéphane Sol / Élian Zullo
Graphisme : Gilles Garrigues
Impression : Centre Presse - 40 000 ex. ISSN 1968-2093

Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ
Téléphone : 05.65.68.41.52
E-mail : contact@pecheaveyron.fr

**www.
pecheaveyron.fr**

Suivez-nous sur



FLASHÉZ-MOI !
ET DÉCOUVREZ
LE SDDL COMPLET

À l'occasion de leur assemblée générale du 24 mai dernier, les responsables de la fédération départementale de pêche avaient notamment inscrit au programme, la présentation du 2^e SDDL (2024-2029), ainsi que les actions menées par l'AAPPMA de Camarès, dans le sud de l'Aveyron. Arnaud Mahut, rédacteur du Schéma, et Yoann Arvieu, le président de l'AAPPMA, ont ainsi pu montrer, comment, à différente échelle, la pêche associative pouvait se développer de manière concrète, homogène et équilibrée à travers tout le département. Ceci à partir des spécificités propres à chaque territoire de pêche, et qu'encadre, en amont, le Plan Départemental de Protection du milieu et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

PÊCHE DE L'ÉCREVISSE EN FAMILLE

Cette pêche ludique en principe fructueuse a plusieurs intérêts. Celle-ci permet d'abord de se débarrasser d'écrevisses invasives américaines : « Louisiane » et « Californie » (signal). Ensuite, au bord de l'eau, la tension est à son comble, quand les écrevisses sorties de leur cache, commencent à se prendre les pinces dans le filet des balances. Enfin, après un bel après-midi de vacances consacré à la pêche, place aux festivités familiales ou entre amis, organisées autour d'un succulent plat d'écrevisses !

Carte de pêche obligatoire. 6 balances maximum par pêcheur. Tous appâts autorisés. En 2° catégorie, pêche autorisée toute l'année. En 1° catégorie, jusqu'au 15 septembre 2024 inclus.

FLASHEZ LE QR CODE ET DÉCOUVREZ NOTRE VIDÉO



Fête de l'écrevisse à Belcastel

Sur la rivière Aveyron, dans un site exceptionnel, l'AAPPMA *Union des pêcheurs ruthénois* (UPR) organise le samedi 20 juillet, une conviviale partie de pêche de l'écrevisse. Sur place, les bénévoles de l'association seront disponibles pour donner les conseils de base aux jeunes pêcheurs notamment. La partie de pêche débutera en début d'après-midi, à partir de 14h jusqu'à 17h, et sera suivie d'une dégustation d'écrevisses, préparée avec soins par des cuisiniers experts ! Manifestation gratuite et ouverte à tous ! Prêt de matériel prévu sur place. Renseignements : 07 44 98 34 12.

PÊCHE AU COUP : UNE VIDÉO À NE PAS MANQUER



FLASHEZ-MOI ! PÊCHE AU COUP AU PLAN D'EAU DE LA CISBA



HÉBERGEMENTS PÊCHE EN AVEYRON PLUS DE 100 ADRESSES

Ces adresses sont répertoriées sur le site de la fédération pour satisfaire les vacanciers en quête de lieux insolites, à proximité de lieux de pêche.

Pour en savoir plus : www.pecheaveyron.fr
Pêcher en Aveyron
Hébergements pêche



LE BLOC-NOTES DU PÊCHEUR



LÂCHERS DE TRUITES CET ÉTÉ

Rivière Lot : Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Geniez-d'Olt (parcours famille et plan d'eau du Ribatel), Espalion et Entraygues-sur-Truyère.
Rivière Aveyron : Laissac. La Serre (affluent de l'aveyron) à Galinières.
Plans d'eau : Cantoin, Argences-en-Aubrac (la mare aux canards) et lac La Source (Laguiole).

Dates et lieux des lâchers sur www.pecheaveyron.fr

Agenda / Lâchers de poissons / Lâchers de truites



Toutes les actualités sur : Facebook, Instagram et Youtube.

PÊCHE AU FÉMININ CET ÉTÉ EN AVEYRON

Sessions pour les femmes à partir de 16 ans. Lenka Stary sera présente à Saint-Rome-de-Tarn les 24 et 31 juillet puis les 7, 14 et 21 août. Toc nympha et pêche au flotteur.

PÊCHE AU LAC DES PICADES

Pendant les mois de juillet et août, le site sera ouvert tous les jours au public. Situé à 1 000 mètres d'altitude, sur les communes de Prades-d'Aubrac et Saint-Chély-d'Aubrac, proches de la station de ski de Brameloup, le lac, rénové en 2022, accueille dans les meilleures conditions les familles (toilettes, tables de pique-nique, pontons de pêche, abri de pêche).



Infos et contacts

Forfait : 18 euros (6 truites maximum). Vente sur place de cartes journalières ou « Découverte » (moins de 12 ans).
Horaires d'ouverture : 9h-18h30.
Renseignements en direct du site : Serge Guiot (06 86 18 12 42).

Les AAPPMA au cœur du territoire

Nettoyage des berges et sensibilisation aux milieux aquatiques

Nouvelle rubrique

Cette nouvelle rubrique qui remplace « Les AAPPMA ont la parole », servira à informer le grand public, mais aussi les pêcheuses et les pêcheurs, des différents types d'actions que réalisent les AAPPMA aveyronnaises. Car trop souvent encore, la plupart des personnes interrogées ou les médias résument leur rôle aux seuls lâchers de truites. Il nous a donc semblé nécessaire et également plus juste, de rappeler que leurs bénévoles agissent dans de nombreux autres domaines.

Il faut citer notamment leur investissement auprès des jeunes, avec la mise en place des *Ateliers pêche et nature*, encadrées par l'école de pêche fédérale. Ils participent également à l'organisation et au bon déroulement de concours de pêche, ou de rencontres et de débats autour de la pêche. Par ailleurs, leur contribution à l'élaboration du Schéma départemental de développement du loisir-pêche (SDDLDP) s'avère précieuse, grâce à leur connaissance du territoire et ses enjeux. Enfin, les bénévoles d'AAPPMA peuvent transmettre des informations et des données d'un grand intérêt. Celles relatives par exemple à une pollution ou à la présence des cormorans comptabilisées au cours de campagnes spécifiques.

Cette nouvelle rubrique donne ainsi l'occasion aux lecteurs de découvrir sous un angle nouveau et plus complet, le monde de la pêche associative, où les AAPPMA réunies à l'échelle des bassins versants, occupent une place importante dans l'animation et la mise en valeur du département. Le premier sujet concerne le nettoyage des berges.

Chaque année, des AAPPMA s'impliquent dans le nettoyage des berges, le plus souvent sur des grands axes, c'est-à-dire les grandes rivières et les lacs. Petit rappel, en aucune façon les bénévoles ont le droit de se lancer dans des opérations d'entretien, une compétence réservée aux techniciens de syndicats de rivière. Leur mission consiste à ramasser les déchets, les stocker pour les évacuer et parfois les recycler. En règle générale, les AAPPMA interviennent avec d'autres associations, et des personnes sensibilisées à ces opérations, généralement encadrées ou initiées par des collectivités et des syndicats de rivière. En Aveyron, ces sorties ont lieu au printemps, en principe à partir du mois de mars, avant l'ouverture de la truite en 1° catégorie. À cette période, il est possible de récupérer les déchets supplémentaires apportés par d'éventuelles crues hivernales. Au printemps, c'est le grand ménage !



DES BÉNÉVOLES ACTIFS SUR LA DIÈGE ET SUR LA RIVIÈRE TARN (PHOTO DE DROITE).

Sensibiliser le grand public

Ces opérations servent ainsi à sensibiliser le grand public, à la préservation de son lieu de vie. D'abord sur le plan esthétique, puis sur le plan fonctionnel. Par exemple, la bâche de plastique accrochée dans des arbustes provoque le plus souvent une pollution visuelle choquante. Mais c'est sa dégradation et son transport vers l'océan qui deviennent le plus gros problème, car source d'impacts majeurs pour les milieux et organismes marins. Autre intérêt de ces opérations, les connaissances apportées par les techniciens de rivière, concernant en particulier la ripisylve (végétation qui pousse sur les berges). Sa présence en effet, limite, entre autres, le réchauffement de l'eau provoqué par le rayonnement solaire, pour une meilleure oxygénation, freine aussi l'érosion des sols, forme des abris pour la faune aquatique et terrestre, etc.



Ces opérations de nettoyage et non pas d'entretien, sont d'un intérêt certain. Bien que ces interventions ne traitent que les conséquences d'activités humaines et de regrettables incivilités, elles offrent l'occasion d'agir de manière concrète au profit de l'environnement, et du cadre de vie des habitants. Cependant, ces chantiers collectifs dont bénéficie par ailleurs l'économie touristique locale, ne devraient pas devenir une animation « normale » dans les agendas des communes. Les citoyens actifs et engagés ont besoin de voir que les choses avancent sur le fond, et non pas seulement à la surface où reviennent et disparaissent d'une année sur l'autre des tonnes de déchets. ■

De nombreuses AAPPMA participent chaque année au nettoyage des berges : Capdenac-Gare, Pont-de-Salars, Brusque / Camarès, Millau / Rivière-sur-Tarn, Saint-Geniez-d'Olt / Castelnau-de-Mandailles, etc.

RETROUVEZ PISCATOR SUR

pecheaveyron.fr

Retrouvez-nous aussi sur



PROCHAIN NUMÉRO : JANVIER 2025